



Conseil exécutif 2022-2023
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion #7 - Été 2022
Mardi le 21 juin 2022
Université de Sherbrooke - A8-122

Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)
- : Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)
- : Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)
- : Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

Présent.es:

Franck Tetouom
Émile Parent-Simard
Matis Rousseau
Émilien Boudreau
Justice Plésant
Alice Lavoie
Louis Dupéré
Frédérique Garant

Observateur.rices:

Nikie Boillat-Proulx
Camille Méthot
Émilie Bélanger
Yasmine Achour
Sarah-Jade Bilodeau
Sophie Martel
Sacha Vincent
Karim Tjendaoui

1. **Ouverture de la séance**
Franck Tetouom déclare l'ouverture de la séance à 17h30.
2. **Désignation du praesidium**

Émile Parent-Simard propose Franck Tetouom à la présidence, et lui-même et Matis Rousseau au secrétariat.
Alice Lavoie appuie.

AU.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Émile Parent-Simard propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.
Matis Rousseau appuie.

AU.

4. **Adoption des procès-verbaux**

Émile Parent-Simard propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 juin.
Émilien Boudreau appuie.

AU.

5. **Tour de table**

6. **Suivi des dossiers en cours**

7. **Dossiers internes**

7.1. Accès aux procès-verbaux (voir ANNEXE 1)

Émile Parent-Simard : Ce n'est pas encore passé en commission de révision, c'est donc seulement une ébauche. Ça vise à mettre sur papier les règles quant à l'accessibilité des procès verbaux non adoptés, entre autres. Ça représente ma vision de la chose. Par souci de transparence, je pense que rendre le PV public seulement la semaine suivante peut être problématique, lorsque des décisions concernent des choses qui auront lieu dans la semaine. Le but serait de rendre les PV accessibles avant qu'ils ne soient adoptés, mais seulement sur demande. Les personnes qui peuvent autoriser l'accès sont inscrites au règlement. De plus, il comprend une section relative à la force probante des pv : les propos cités n'engageraient leur auteur qu'au moment de l'adoption du pv. Le projet prévoit aussi un deadline pour l'adoption des pv, et prévoit qu'ils doivent être mis en ligne lors de l'adoption, autant pour le CE que le CA et l'AG.

Émilien Boudreau: Je trouve que l'idée de vouloir augmenter la transparence est une bonne idée. Par contre, je crois que quelque chose pourrait être fait à la place serait d'augmenter la rapidité de l'adoption du PV. Sinon, il risque d'y avoir beaucoup de demandes pour avoir accès au PV, et d'alourdir la tâche des personnes visées.

Franck Tetouom : Je crois qu'il y a une certaine contradiction par rapport à ce qui a été dit la semaine passée. Ensuite, comment peut-on décider de qui aura le droit d'avoir accès au PV?

Émile Parent-Simard : Ce ne serait pas de choisir à qui on le donne ou pas, ce serait de le donner sur une base systématique à qui le demande, et d'aviser que le PV ne peut être

divulgué sous peine de sanction. Pour l'idée de l'adopter plus vite, je ne crois pas que ce serait viable. Il faut laisser un certain temps aux personnes pour qu'ils puissent corriger leurs interventions. L'argument de dire que ça va alourdir la tâche, je n'y crois pas. Je ne pense pas que tant de personnes seront intéressées à obtenir le PV en avance.

Matis Rousseau : C'est une bonne idée. Si je me mets dans les chaussures d'un étudiant en droit, je pense que la majorité des étudiants vont attendre une semaine pour ceux qui souhaitent réellement le lire. Le fait qu'ils savent qu'ils ont accès au PV peut être positif et créer une meilleure image de transparence au CE pour les intéressés.e.s.

Franck Tetouom : Juste pour dire que c'est vraiment une bonne idée de rendre les pv du CA accessibles. Par contre, par rapport au CE, je pense que ça nous donne un rôle de police qui n'est pas le nôtre. De toute façon, quels seraient nos recours? Je ne pense pas que la transparence se limite aux procès-verbaux. Ajouter un délai ne fait qu'ajouter de la pression. Nous demeurons des étudiants, nous avons parfois d'autres priorités.

Yasmine Achour : Je ne savais pas qu'il y avait une rencontre. Peut-on m'expliquer le projet?

Franck Tetouom : (explique le projet, voir ANNEXE 1)

Émile Parent-Simard : La sanction prévue pour quelqu'un qui partagerait un PV du CE, du CA ou de l'AG avant qu'il ne soit adopté est une notion de blâme, qui est la sanction qui est prévue en général dans les RG. Cependant c'est généralement prévu pour les personnes en autorité ou qui s'impliquent, comme des membres d'un comité, membres du CA ou membres du CE. Je pourrais ajouter que la personne qui commet cette faute pourrait ce voir retirer ce droit d'accès. Ce serait logique.

Pour répondre à la question de Yasmine, ça permettrait aux étudiants d'avoir accès au PV sur demande, sans pour autant que celui-ci ne puisse être rendu public avant d'avoir été adopté. Donc on ne pourrait l'utiliser dans le pamphlet avant qu'il soit adopté. De plus, ça vise à s'assurer que les informations soient prises et répandues avec exactitude, pour éviter qu'une personne prenne des informations inexacts et les répandent.

Yasmine Achour : Je n'ai pas tout compris, et je me demandais pourquoi on ne me donne pas accès aux pv dès la fin de la réunion comme je l'ai demandé par le passé?

Camille Méthot : Je pense qu'en parlant des pamphlets on s'écarte du sujet.

Matis Rousseau : Pour l'avoir pris souvent, je confirme qu'il se glisse de nombreuses erreurs dans les pv, donc je peux comprendre que les membres du CE ne souhaitent pas être cités avant l'adoption du pv. Il est donc nécessaire, avant d'utiliser et de répandre cette information, que les membres du CE (et les autres personnes qui ont pris la parole) aient eu le temps de s'assurer que l'information était véridique.

Émile Parent-Simard : Je pense que cet ébauche de projet respecte l'esprit de transparence des instances de l'AGED sans pour autant menacer l'intégrité et la réputation de leurs membres. Franck j'entend très craintes par rapport au fait de prévoir une sanction, et il en sera tenu compte.

Franck Tetouom propose que les PV des rencontres du CE qui n'ont pas encore été adoptés puissent être partagés sur demande particulière, en s'assurant que les personnes auxquelles ils sont partagés soient informés quant au fait que celui-ci ne peut être diffusés publiquement

Frédérique Garant appuie.

Émilien Boudreau demande le vote.

Émile Parent-Simard : J'attendrais que tout le monde soit présent pour que tout le monde puisse voter, puisque c'est un sujet sensible. C'est pourquoi je vais voter contre, même si le projet venait de moi.

A : 2

P : 3

C : 3

La proposition est rejetée.

8. Dossiers externes

9. Dossiers financiers

10. Dossiers académiques

11. Dossiers des activités étudiantes

11.1. Dérogation boosters - membres du CE

Louis Dupéré : Après un extension de délai, et de procédure simplifiée, on a presque tous les booster qu'on a besoin cette année. On en a besoin de 40, et on en a 36 en ce moment.

Je propose qu'on fasse un dérogation, afin que 4 membres du CE puissent remplir le rôle de booster. Audrina aimerait beaucoup participer. Il faudrait donc 3 autres membres du CE. Les autres membres du CE pourront également participer, mais pas comme booster.

Camille Méthot : Juste pour que ce soit clair, ce n'est pas une dérogation aux RG, mais plus une règle non écrite à laquelle on aimerait déroger. C'est donc une dérogation à la coutume.

Émile Parent-Simard : Quelles sont les dates?

Louis Dupéré : Vendredi 19 août au 21 en après-midi.

Émile, Émilien, Frédérique et Audrina se portent volontaires.

11.2. Groupe facebook 1re années - CIA administrateurs

Louis Dupéré : Les membres du CIA ont beaucoup de messages à faire sur le groupe facebook de premières années, et comme ils ne sont pas administrateurs il faut systématiquement autoriser leurs publications. Je me demandais si on pouvait les ajouter comme administrateurs?

Nikkie Boillat-Proulx : L'année passée, j'étais responsable aux communications, et on avait autorisé que je publie des informations.

Franck Tetouom : Je vais vous mettre administrateurs pour que vous puissiez faire des publications.

11.3. Alcootest

Louis Dupéré : Ce serait pertinent d'avoir un alcootest. Je voulais avoir votre avis là-dessus.

Franck Tetouom : On devrait plutôt prôner le 0 alcool au volant.

Justine Plesant : Je trouve que c'est une très bonne idée.

Émilien Boudreau : Je trouve que c'est une excellente idée. Ma seule réserve, c'est que ça pourrait engager la responsabilité de l'AGED si jamais une personne se fie au résultat du test et qu'ils s'avèrent être erronés.

Frédérique Garant : Moi aussi je pense que c'est une super idée d'avoir un alcootest. Si c'est possible de vérifier pour les poursuites civiles comme Emilien a dit, je t'encourage fortement à continuer à explorer dans le projet.

Franck Tetouom : Louis en as-tu parlé à la sécurité de l'université?

Louis Dupéré : Pas encore. Le projet est encore embryonnaire.

11.4. Assurances événementielles - intégrations 2022

Louis Dupéré : Pour les intégrations, j'ai appelé les assurances. Les intégrations et le bal ne sont pas compris. Il faut prendre une assurance, et Émile m'a indiqué que ça doit passer par le CE, puisque ça sort du budget du CIA.

Je propose de pouvoir m'accorder le droit de signer le contrat de renouvellement des assurances.

Camille Méthot : Je confirme que ça sort de notre budget.

Émile Parent-Simard : Les comités peuvent s'engager directement si l'engagement n'excède pas l'exercice financier et est de moins de 500\$, ce qui semble être le cas. Dans ce cas l'approbation d'une seule personne du CE est suffisante.

11.5. Contrat Voltaic (voir ANNEXE 2)

Camille Méthot : J'ai reçu la copie du nouveau contrat.

Premièrement, le contrat, ce n'est pas un engagement financier. Donc, ce n'est pas en signant le contrat qu'on doit déboursé de l'argent. Je ne crois pas que ça ait besoin de passer en CA. Ça permet juste aux comités de bénéficier des offres au contrat et d'assumer les dépenses.

Ensuite, dans le contact, Voltaire a fait 2 tableaux, mais il faut regarder celui avec les photos de finissants. Je vais faire une formation qui va permettre d'aller chercher des commanditaires et faire diminuer le prix des photos. De plus, on a fait terminer le contrat le 30 avril pour respecter la fin de l'exercice financier. De plus, on m'a mis représentante de l'association. Il faudra regarder si je dois signer en tant que membre du CA ou non.

Émile Parent-Simard : J'ai de la misère à comprendre s'il y a un engagement d'exclusivité. Aussi, l'art. 7 du contrat me dérange. S'il se retrouve dans l'impossibilité de finir son mandat, et qu'il peut nous charger 75%, comment est-ce que ça fonctionne?

Camille Méthot : Non, il n'y a pas d'exclusivité. Au niveau de la clause 7, je vais demander qu'on la clarifie, et qu'on la revoie. Je vais demander qu'on puisse reprendre la clause initiale, soit que si ça provient d'un problème de sa part, que la rémunération soit en fonction du travail qu'il a fait (prorata).

Émile Parent-Simard : Je confirme que le CE pourrait être responsable de signer le contrat. Je vais vérifier si tu peux être mandatée par le CE comme signatrice.

Émilien Boudreau : Pourquoi est-ce que ce n'est pas Louis qui signe?

Louis Dupéré : C'est Camille qui est la responsable logistique du CIA.

Émile Parent-Simard : Si on veut que ce soit tout l'AGED (tous les comités) qui profite des rabais et pas que le CIA, il faut que ce soit le CE qui engage l'asso. Sinon ça aurait pu être directement le CIA. Je vais me renseigner à savoir qui peut signer.

12. **Dossiers communication**

13. **Dossiers professionnels**

14. **Dossiers sur l'environnement et la condition étudiante**

15. **Dossiers premières année**

16. **Varia**

17. **Fermeture de la séance**
La séance est levée à 18:07.

ANNEXE 1

(Projet de réforme des RG - Procès-verbaux)

 [Projet de réforme - Procès verbaux](#)

ANNEXE 2

(Contrat Voltaic)

 [Proposition-UdeS-AGED-2023.pdf](#)